

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom d'usage : Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance :

Fonction/grade :

Service :

Numéro de tél. :

E-mail (en majuscules) :

ÉTABLISSEMENT EMPLOYEUR :

Adresse complète :

N° SIRET :

RESPONSABLE DE LA FORMATION CONTINUE :

Tél. :

E-mail (en majuscule : *adresse à laquelle sera adressé l'accusé de réception de l'inscription*) :

Désire participer à la formation suivante

Intitulé de l'action :

Date(s) de l'action :

Coût pédagogique : Euros par participant

pris en charge par ☐ OPCO ☐ Budget de l'établissement ☐ le participant

APDHES-Centre Pierre Veaux se réserve le droit de reporter à des dates ultérieures ou d'annuler l'action de formation dans le cas où le groupe constitué serait inférieur à 5 stagiaires

Toute annulation peut être faite, sans frais, par le bénéficiaire, si elle parvient par écrit à APDHES Centre Pierre Veaux au moins 10 jours ouvrés avant le début de l'action de formation.

Sauf cas de force majeure reconnue par APDHES Centre Pierre Veaux, pour toute annulation faite par le bénéficiaire moins de 10 jours ouvrés avant le début de l'action de formation, APDHES Centre Pierre Veaux facturera un dédit de 25 % des frais de formation, montant non imputable par le bénéficiaire à la contribution financière obligatoire de formation.

En cas d'absence ou d'abandon en cours de formation, les frais de formation sont dus en totalité. Il demeure possible de remplacer le stagiaire se désistant par une personne ayant le même profil et le même besoin de formation.

Date et signature

(Nom, qualité du signataire) :

DROITS DES RÉSIDENTS EN EHPAD

Objectifs

Identifier les droits des résidents(es) et l'évolution de leur reconnaissance dans le droit français et de leur respect dans les pratiques professionnelles

Cerner les responsabilités des professionnels(les) qui sont en jeu

Analyser les situations sensibles et/ou les difficultés rencontrées par les professionnels(les) et favoriser une réflexion éthique opérationnelle

Développer des pratiques respectueuses des droits et libertés des usagers

Programme

Séquence 1 - Approche législative, réglementaire et éthique des droits des résidents(es)

1.1 De quoi et de qui parle-t-on ?

Temps d'arrêt sur des termes essentiels : droits fondamentaux, liberté(s), sécurité, citoyens... - Objectifs de l'action médico-sociale au service des personnes - Respect des droits par les professionnels(les) de l'EHPAD : condition impérative à la qualité et à la sécurité des accompagnements et des soins ; critère de l'évaluation interne et externe - Relation triangulaire au service du respect des droits : résident(e) / professionnels(les) / famille et proches

1.2 Principes fondamentaux et les repères juridiques applicables en EHPAD

Grandes Lois affirmant et renforçant les droits et libertés des résidents(es) - Chartes prônant les droits et libertés des résidents(es) - Sept droits fondamentaux (art. L311-3 CASF) et autres repères juridiques - Outils en EHPAD au service du respect des droits et des libertés

1.3 Réflexion éthique au cœur du respect des droits et libertés

Éthique : l'affaire de tous en EHPAD ; recherche permanente d'un équilibre entre des droits en apparence contradictoires (liberté et sécurité) - Réaffirmer le droit au choix, le droit au risque pour les résidents(es) - Positionner l'usager en acteur de sa prise en charge - Dilemmes éthiques les plus souvent rencontrés par rapport au respect des droits

Séquence 2 - Approche pratique des droits des résidents(es) : les bonnes pratiques professionnelles respectueuses des droits et libertés

2.1 Facteurs de risque d'atteinte aux droits

Facteurs de risque liés aux résidents(es), à l'institution, aux professionnels(les) - Moments et pratiques les plus à risque, dès l'accueil des résidents(es) - De l'importance d'être en vigilance et en veille (individuelle et collective)

2.2 Droits à respecter dans la pratique professionnelle quotidienne

Étendue des obligations et responsabilité

Respect des capacités juridiques des résidents - au regard éventuellement de la mesure de protection dont ils bénéficient

Droit à la dignité, à l'intimité et à la vie privée (dont droit à l'image) - Droit à l'écoute, à la prise en compte de la parole et à une communication bienveillante - Droit à l'information et droit au consentement (et au refus) : domaines concernés ; dispositifs palliant la difficulté, voire l'impossibilité à exprimer son consentement (assistance et représentation, directives anticipées, personne de confiance...) - Droit à la confidentialité : secret professionnel, secret partagé ; jusqu'où peut-on aller dans l'information aux familles et aux proches ; obligation de signalement ; non-assistance à personne en péril - Droit à la santé et droit de ne pas souffrir

2.3 Droit de faire valoir et défendre ses droits

Voies de recours amiable : encadrement, CVS, médiation, associations...

Voies de recours auprès d'autorités : ARS, CD, Défenseur des droits...

Modalités de formation

☒ Inter-établissements 1 jour, 6 heures

❶ 10 février 2027 – Distanciel

Date limite d'inscription 19 janvier 2027

❷ 24 novembre 2027 – Présentiel Bordeaux-Pessac

Date limite d'inscription 02 nov. 2027

420 € par participant

☒ Intra-établissement Étude de faisabilité sur demande

Formations 2027

Public

Professionnels aides-soignants, AES, ASH... en EHPAD

Méthodes pédagogiques

Accueil et partage du vécu de chaque stagiaire - Utilisation d'outils divers : quiz, schémas... - Appui sur des outils déployés par la HAS ou autres instances - Élaboration et suivi d'un plan d'actions opérationnel « Agir dans le respect des droits des résidents(es) en EHPAD » propre à chaque stagiaire

Intervenant

Juriste, mandataire judiciaire à la protection des majeurs

Sanction de la formation

Attestation de formation

Contact

05-56-24-49-39

info@apdh.es.fr

Référence

8.4.

APDHES Centre Pierre Veaux